Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe

Band: 9 (1994) **Heft:** 3: Gazette

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES

Le Centre NIKE change de domicile

Dès le 3 octobre 1994, le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) se trouve à la Moserstrasse 52, 3014 Berne, T 031 336 71 11, Fax 031 333 20 60.

La Gazette NIKE - abonnement annuel 1994

Le secrétariat du Centre NIKE remercie les lecteurs de la Gazette NIKE qui ont répondu à l'appel lancé dans le numéro de juin et lui ont fait parvenir des sommes correspondant au prix minimum de l'abonnement annuel de Fr. 32.—. Il n'est pas trop tard pour bien faire: nous nous permettons de rappeler à nos lecteurs qui ne seraient plus en possession du bulletin de versement le numéro de notre compte postal: PC 30–32041–5.

Vo

Prix 'Heimatschutz' pour une ancienne caserne

La Ligue suisse du patrimoine national ('Heimatschutz') décerne son prix annuel 1994 à l'Interessengemeinschaft Kasernenareal ika' (Communauté d'intérêts de l'aire de la caserne), à Bâle. Cette ika a montré comment une ancienne caserne avon son périmètre pouvait être transformée en un centre culturel et de quartier, cela tout en maintenant dans une large mesure sa substance architecturale historique, et sans que les pouvoirs publics aient beaucoup à investir

Depuis sa fondation en 1974, l'ika à loué des locaux de la caserne inutilisée, les a rénovés à ses frais et sous-loués pour des activités culturelles. A l'occasion d'un concours de projets pour l'aménagement extérieur de l'aire de la caserne – en 1988 –, l'ika avait élaboré la conception d'une reprise des responsabilités, pour cette aire, par une société privée, en se proposant elle-même comme telle.

La fondation de l'ika a été le fait de la société 'ENT-STOH-LO' (en dialect bâlois: créer quelque chose), qui avait participé en 1973 à un premier concours public, en vertu duquel la population pouvait participer au processus de planification pour une nouvelle utilisation de la caserne. Les

locaux abritèrent ultérieurement un atelier culturel, une société vidéo, une mosquée, des expositions pour artistes bâlois, un centre féminin, un café pour les jeunes et un atelier pour personnes âgées de Pro Senectute. En outre, sur l'ancienne place d'exercice, il y eut pendant 12 ans une filiale provisoire du grand magasin Globus. C'est en 1966 que l'aire de la caserne a été définitivement abandonnée par l'armée et transmise à la Commune de Bâle. C'est donc pendant 27 ans qu'elle a pu être 'provisoirement' utilisée, officiellement, pour des institutions culturelles; et il n'en a pas fallu moins pour que – grâce à un scrutin populaire – elle soit enfin délivré du parcage des voitures.

Pour tous autres renseignements: Ruedi Bachmann, membre du comité de l'ika T 061 692 10 03 / 061 691 05 55; Hans Gattiker, secrétaire général LSP T 01 252 26 60

Traduction: LSP

communiqué

L'évolution de l'habitat présenté de façon séduisante

Unsere Dörfer - Siedlungsentwicklung und Ortsbildpflege in Graubünden: un nouveau manuel didactique

Un manuel éducatif vient de paraître dans le Canton des Grisons qui nous a convaincus et que nous désirons vous présenter et vous inciter à étudier. Ce manuel est édité par la Ligue du Patrimoine du Canton des Grisons, le Service de conservation des monuments historiques du Canton des Grisons, l'Association pour l'aménagement du territoire du Canton des Grisons, le Lehrmittelverlag Graubünden et la maison d'édition Bündner Monatsblatt. Cette brochure de 40 pages richement illustrée de format A4 s'adresse non seulement aux élèves et aux jeunes mais également aux enseignants, aux responsables de la formation des adultes, aux administrations, aux architectes, aux planificateurs et aux services de l'urbanisme.

Marco Badilatti (textes) et Rolf A. Strähli (photos), un 'tandem' qui a déjà fait plusieurs fois ses preuves dans d'autres régions, proposent une fois de plus une brochure convaincante et attrayante tant par sa conception que par sa présentation et sa forme. Ce manuel qui comprend quelques fiches de travail détachables et de très belles illustrations est une importante contribution à 'l'éducation du regard'. Il se divise en quatre chapitres principaux: 'Das Dorf', 'Das Haus', 'Das Ortsbild' ainsi que 'Planen und Bauen' à partir des exemples de Poschiavo, Bravuogn/Bergün, Davos et Domat/Ems.

On ne peut que se réjouir du fait que le Canton des Grisons dispose désormais d'une brochure éducative similaire à celle réalisée par les mêmes auteurs en 1989 pour la Ligue bernoise pour le patrimoine. Par ailleurs, cette ligue a déjà confié une autre tâche à Marco Badilatti, la rédaction d'un ouvrage didactique sur le thème: 'Unser Quartier – Orts-bildspflege anhand des Thuner Westquartiers' (titre provisoire de travail). Dans certains cantons il est également question depuis un certain temps de la réalisation de brochures éducatives similaires.

(voir page 35)

Vo

'Collection de photographies sur la Suisse' de Peter et Ruth Herzog

La Confédération a acheté une partie de la 'Collection de photographies sur la Suisse' de Peter et Ruth Herzog, prenant une option sur l'ensemble de la collection, dont on ne voudrait pas qu'elle quitte la Suisse. Cette collection d'environ 60'000 photographies, qui présente de réelles qualités artistiques et historiques, est un témoignage unique sur la vie en Suisse de 1840 à 1950.

Constituée par le couple Peter et Ruth Herzog, de Bâle, cette collection privée, bien connue dans les milieux de la photographie, couvre toutes les grandes étapes, de l'histoire de la photographie jusqu'au milieu de ce siècle. Elle nous rappelle le rôle considérable, quoique peu connu, que des Suisses ont joué dans les premiers temps de cette histoire. Le contenu documentaire très riche de cette collection, la mine de renseignements qu'elle fournit sur l'histoire, la culture et les paysages suisses, justifie largement l'intérêt de la Confédération pour son acquisition. - Les photographies de Peter et Ruth Herzog s'intégreront parfaitement dans les collections du Musée national, où elles constitueront un ensemble important sur l'histoire de la Suisse aux XIXe et XXe siècles. Leur acquisition s'inscrit dans la politique du Musée national, qui s'efforce de compléter systématiquement ses collections d'objets en rapport avec les deux derniers siècles de notre histoire. Elle répond d'autre part à l'intérêt grandissant du public pour la photographie.

Un choix de photographies provenant de cette collection sera exposé en novembre 1994 au Musée national à Zurich. L'exposition sera ensuite montrée dasn d'autres lieux en Suisse. Une publication est en préparation.

Renseignements: Hanspeter Lanz, conservateur, Musée national suisse, Zurich T 01 218 65 13

Traduction: Musée national suisse

communiqué

NOUVELLES

Fiches de travail pour la conservation des monuments

Récemment l'Office de conservation des monuments historiques de Bavière a édité une nouvelle série de fiches de travail pour la conservation des monuments. Le directeur de cette publication et conservateur en chef de Bavière, Michael Petzet, propose quelques informations utiles aux futurs utilisateurs:

«La pratique en matière de conservation des monuments historiques est un domaine d'activité et de travail qui touche à de nombreux secteurs de la connaissance. La meilleure façon de conserver les monuments historiques est de tenir compte des dernières découvertes dans ces divers secteurs et de réfléchir de manière critique aux objectifs de la conservation des monuments historiques. Grâce aux nouvelles expériences et recherches, le niveau des connaissances évolue et s'étend continuellement. Il est devenu très difficile, même pour les spécialistes, de suivre toutes les évolutions tout en ne perdant pas de vue les principes généraux de base de la conservation des monuments historiques.

L'Office de conservation des monuments historiques de Bavière désire remédier à cette situation et a décidé de reprendre l'ancienne tradition des fiches d'information publiées au cours des années 30 et édite dorénavant des fiches de travail sur des sujets concernant la pratique en matière de conservation des monuments historiques. Ces fiches de travail doivent aider tous ceux qui sont confrontés aux problèmes pratiques de la conservation des monuments historiques et surtout les spécialistes qui, dans les cas concrets, sont responsables des décisions comme les architectes, les ingénieurs, les historiens de l'art, les restaurateurs, les artisans ainsi que les experts et rerprésentants des services communaux ou fédéraux de l'urbanisme.»

Aperçu des sujets traités par ces fiches de travail comprenant 2 à 4 pages, format DIN A4: Bindemittel 1 – Buntmetalle – Charta von Florenz – Charta von Lausanne – Charta von Venedig – Charta von Washington – Entsalzung – Grundsätze der Denkmalpflege 1 – Grunsätze der Denkmalpflege 2 – Kalkfarben – Mineralfarben – Orientierungssysteme 1 – Orientierungssysteme 2 – Raumbuch – Steinfestigung mit Kieselsäureester – Verpressen von historischem Mauerwerk.

Commandes: Bayerisches Landesamt für Denkmalpflege, Hofgraben 4, D – 80539 München

communiqué